

MILHARS

BULLETIN MUNICIPAL



J'❤
MILHARS

n°7 - Juin 2018



Finances.....1

- Budget général



Cadre de vie et Environnement3

- Le développement durable à Milhars
- Un groupe de fleurissement actif
- Région Occitanie
- Syndicat départemental d’Energie du tarn - SDET



Informations.....7

- Des nouvelles de notre Communauté de Communes : 4C
- C’Vital et les maisons de vie de Milhars et Penne
- Projet éolien sur le groupement forestier
- L’église de Milhars
- Déchets vert
- Nos amis les bêtes
- Chats
- Informations



Associations13

- Calendrier des manifestations



Etat civil.....16



Infos pratiques17



Un début d’année assez agité sur notre commune, les éoliennes sont bien loin d’être là et pourtant elles fournissent déjà de l’électricité entre nous.

Je rappelle que ce projet est celui du Groupement Forestier constitué de plusieurs propriétaires de la commune de Milhars et de Marnaves, que le Conseil Municipal a donné son accord de principe et a autorisé EDF Energies Nouvelles d’engager les études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien.

Un mât de mesures a été placé pour une période d’un an, mais il n’a duré que 2 mois et détruit par un sabotage des haubans qui a provoqué sa chute.

Toujours dans l’esprit d’un plan climat régional et national, cette façon de produire de l’électricité fait partie comme le photovoltaïque, l’hydraulique, la géothermie, d’une énergie renouvelable et notre commune se positionne pour un projet de cette envergure.

Projet ou pas, nous avons tous conscience de préserver l’environnement afin de donner en héritage à nos générations futures, un milieu le plus propre possible.

En ce qui concerne le projet de l’ancienne épicerie, toujours avec mission de redynamiser le territoire, de créer et maintenir une activité en milieu rural, vos élus font tout pour la réussite de ce projet. C’est aussi une des priorités, le besoin d’un multiservice pour que demain nous puissions consommer autrement en ayant recours aux circuits locaux qui valoriseront nos producteurs et qui apporteront du service aux habitants.

Dans ce projet, la part financière que doit mettre la commune de Milhars est importante, c’est pour cette raison que nous faisons appel à des dons et à la recherche de mécénat.

Je remercie toutes les personnes qui ont répondu à notre appel. Tous les dons sont à libeller à la Fondation du Patrimoine pour le projet de Milhars.

Je vous souhaite à tous un bel été et remercie et encourage nos associations ainsi que tous les bénévoles qui nous font vivre de très bons moments ensemble valorisant ainsi notre commune pour sa bonne vie.

Pierre Paillas
Votre Maire

BUDGET GÉNÉRAL

Le budget général communal 2018 s'élève à 343 477 € en baisse par rapport à l'année précédente. En effet 2017 a connu de gros investissements et nous devons reconstituer la trésorerie qui nous a permis de faire réaliser ces travaux. Fidèle à son engagement de mandat, la municipalité maîtrise son endettement et n'a pas voté de hausse des taxes relevant de sa compétence. Un prêt relais de 30 000€ a été nécessaire pour assurer la fin des travaux réalisés en 2017 et la perception des subventions en 2018 liés à ces travaux éteindront ce prêt relais au cours de l'exercice.

Le fonctionnement est toujours aussi tendu du fait de la masse salariale. Le départ à la retraite d'un salarié devrait améliorer la trésorerie

Dans la situation du nouveau financement des communes c'est un budget 2018 maîtrisé qui a été voté par la municipalité.

Section de fonctionnement

Sur un budget de 229 524 €, les frais de personnel représentent près de 30%, les charges à caractère général 47.5%, versements obligatoires à organismes divers (dont 4C) 14%, les charges financières 3%. C'est un excédent de fonctionnement de 12 679 € qui a pu être dégagé et orienté vers la section investissement soit 5,5% du budget de fonctionnement.

Section d'investissement

Sur un budget de 113 953 € il a été retenu une somme de 41 367 € pour réaliser différents travaux de fin de programme 2017 (dont ceux sur la mise aux normes des bâtiments communaux.

Une somme équivalente a été budgétée pour le remboursement du prêt relais et emprunts.

Investissements programmés et en cours en 2018 :

- 1- Finalisation de la carte communale pour dégager des terrains constructibles pour les 15 prochaines années.
- 2- Diagnostic de la démarche obligatoire zéro pesticide.
- 3- Travaux sur le chauffage de la salle communale.
- 4- Fin de travaux de mise en conformité pour l'accès des handicapés à la Mairie
- 5- Fin de travaux d'équipement et mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes,
- 6 - Achat d'un véhicule technique d'occasion en remplacement d'un fourgon en fin d'usage.

Montant des investissements 6 et 7 : 74 000 euros

7- Voirie : une enveloppe de 26 870 € a été retenue pour la réfection de divers tronçons de chemins communaux : chemin de Combesourbié, chemin de Buffière et chemin de Combemoulière. Sont exclus la voirie communale rentrant dans le périmètre de la zone d'assainissement programmée.

Budget de l'eau 2018

Ce budget est désormais distinct du budget général et la gestion autonome de la production de l'eau par la municipalité nécessite une comptabilité indépendante.

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 53 093€.

Les dépenses couvrent les frais de personnel, les taxes et droits de passage.

Les recettes sont celles provenant des abonnements et de la consommation relevée aux compteurs. La surveillance continue du réseau par les fuites constatées permet d'avoir un rendement de 75% malgré sa vétusté. La réactivité de l'employé communal pour les réparations n'est pas pour rien dans ce résultat.

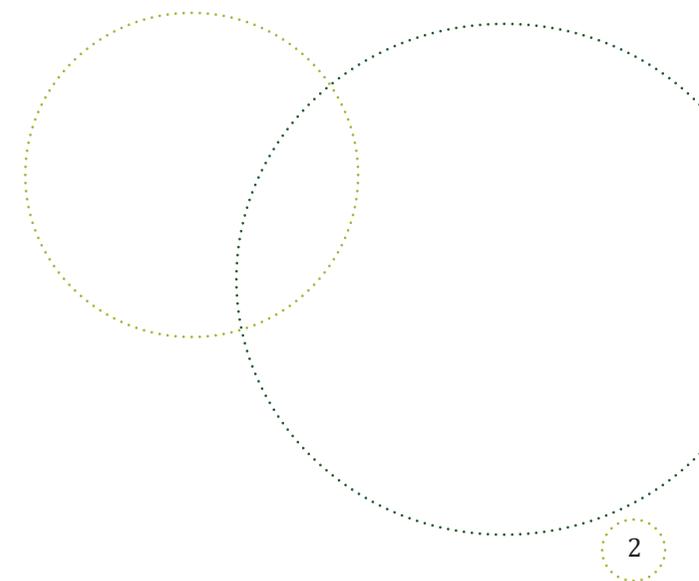
Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement s'élève à 112 069€.

Les dépenses prévues comprennent :

- 1 - L'installation de matériels techniques pour 12 158€
- 2 - Des dépenses financières et remboursement d'emprunt pour 4 849€
- 3 - L'achat de matériel et terrain sur le nouveau lieu de puisage de Combesourbié pour 42 761€
- 4 - Les frais d'études et achat de matériels liés à l'assainissement sont engagés pour 51 101€
- 5 - Achat d'une pompe doseuse pour eau potable pour 1 200€

Le poste Recettes d'investissement prévoit 53 706€ de subventions aux travaux cités dans les Dépenses.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À MILHARS

Notre commune s'est inscrite depuis longtemps dans une démarche de Développement Durable.

Qu'est-ce que le développement durable ?

Au niveau de notre planète, c'est une manière de comprendre le monde, de gérer ses ressources en prenant en compte les populations concernées.

« C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Conférence de Rio-1992)

C'est dans ce contexte, que la municipalité réfléchit et agit :

1. Passage au zéro-phyto sur tous les espaces publics.
2. Participation au concours des villes et villages fleuris, afin d'améliorer notre cadre de vie ...
3. Protection de la Vallée de Bonnan, site écologique majeur de notre commune
4. Adhésion au syndicat Cérou-Vère, qui entretient les berges, aide à la replantation de végétaux ripisylves et surveille la qualité de l'eau.
5. Multiplie ses efforts pour garder l'eau en régie
6. A ouvert une mini-déchetterie Trifyl afin que nos déchets soient mieux recyclés
7. A adhéré à Rezo-pouce, moyen de déplacement solidaire auquel je vous invite tous à vous inscrire
8. A obtenu que le Bus 707, vienne jusqu'à Milhars au lieu de s'arrêter à Vindrac
9. Cotise pour le Transport à la Demande
10. Travaille sur un projet de multiservice au cœur de village : boutique de produits locaux, café, salle d'association, gîte de groupes
11. Soutient les circuits locaux avec notre marché hebdomadaire et les commerces ambulants
12. Défend notre école et le Jardin d'enfants auprès de la 4C
13. Soutient C'Vital avec la Maison de vie afin que nos personnes âgées restent le plus longtemps possible sur notre territoire
14. Changement de toutes les fenêtres pour du double vitrage, à l'école, à la Mairie et au presbytère pour une économie d'énergie
15. Travaux sur l'éclairage public, en remplaçant les ampoules par du LED basse consommation.
16. Étudie et soutient tous projets d'étude de développement des énergies renouvelables, telles que Hydraulique, Photovoltaïque, ou Eolien .

UN GROUPE DU FLEURISSEMENT TRÈS ACTIF

- 11 Février : Fête de L'osier. De nouveau un grand succès : 40 bénévoles mobilisés, 200 repas partagés et environ un millier de visiteurs tout le long de la journée. Une semaine précédente active avec une grande convivialité. Une exposition sur la vallée de Bonnan remarquée et plébiscitée. Alors, merci à tous et à l'année prochaine ?
- 24 Mars : Nettoyage du vieux village et taille du verger, repas partagé à la Maison de Vie de C'Vital. De nouveau, rires, échanges, amitiés et partage.
- 1 Mai : Fête des Respouchous, l'après-midi récolte et une soirée de dégustation : différentes recettes pour les respouchous et une omelette aux asperges sauvages, un délice ! Sympa et convivial.
- 26 Mai : plantations du pont sur le Cérou, de la Mairie et de la poste et repas partagé dans la bonne humeur. Le mauvais temps ne nous a pas aidé (vent d'Autan et pluie abondante) mais les plantes se redressent et nous préparent un bel été fleuri.
- 23 Juin : Feu de la St Jean, jeux, repas partagé et danses autour du feu pour le début de l'été !

Venez nous rejoindre, et continuons ensemble à améliorer notre cadre de vie dans notre beau village.





RÉGION OCCITANIE

2 nouvelles destinations viennent d'être labellisées par la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée au cours de la réunion de sa Commission permanente du 13 avril 2018.

MILHARS au cœur de 2 Grands Sites d'Occitanie :

Premier Grand site : CORDES et cités médiévales comprenant Penne, Puycelsi, Castelnau de Montmiral et Bruniquel.

Deuxième Grand site : Bastides et Gorges de l'Aveyron comprenant Villefranche de Rouergue, Najac, Saint Antonin, Caylus et Villeneuve d'Aveyron.

Un label qui ouvre les portes à de grands projets de mise en valeur touristique qui peut s'appuyer sur sa nature, ses chemins de randonnée, son patrimoine, l'histoire de son riche passé et sa gastronomie.

« En labellisant 'Grand Site Occitanie' nos paysages remarquables, nos grands espaces naturels et nos sites culturels et historiques exceptionnels, d'envergures nationale et internationale, nous faisons de nos spécificités une chance de développement » Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie. Avril 2018
Notre village doit continuer à intéresser les visiteurs de passage et les inciter à s'arrêter pour le découvrir. La municipalité continue de s'inscrire dans la démarche des « villages fleuris ». Pour cette découverte nous leur proposons l'office de tourisme, le flyer découverte à pied du vieux village, une fiche rando de découverte de la vallée de BONNAN, le site « milhars.com » pour en savoir plus sur l'histoire et peut être un jour la réouverture de la salle du tinal pour témoigner du passé viticole de notre commune. Une offre variée de gîtes sur notre commune devrait satisfaire une demande de séjour sur plusieurs jours permettant ainsi une base de départ vers ces deux Grands Sites d'Occitanie. La présence d'un restaurant à cuisine familiale sur notre commune reste aussi un atout pour les touristes.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU TARN – SDET

Eclairage public

Depuis 2017 le SDET a la compétence sur l'éclairage public dans le département. La municipalité continuera le contrat de maintenance du réseau électrique public avec l'entreprise ESCAFIT.

La politique d'économie d'énergie engagée par le SDET condamne désormais les ampoules ballon fluo. Elles seront désormais remplacées lors de leur extinction définitive par des luminaires bi-puissance 100w/50w à un moment de la nuit. 3 de ces luminaires seront installés en 2018 dans le village. Pour le moment, la municipalité n'a pas retenu d'extinction des luminaires pendant une partie de la nuit.

Recensement des besoins en matière de renforcement des réseaux électriques

Deux postes de transformation feront l'objet de renforcement en 2018 : celui d'AUSSEVAYSSE et celui de LA GARRIGUE.

Le SDET demande aux habitants de MILHARS de signaler à la secrétaire de Mairie les chutes de tension et difficultés rencontrées en matière de qualité d'alimentation électrique afin d'ouvrir une fiche d'enquête qui sera exploitée par le service compétent du SDET. Ce n'est plus nécessaire de contacter les services d'EDF ou ENEDIS

Le SDET a pris en compte un enfouissement de réseau dans le vieux village lors de l'ouverture de la tranchée lors de la pause des conduites d'assainissement.

Borne de recharge pour véhicule et vélos électrique

Une borne est en service à la sortie de CORDES vers ALBI/GAILLAC.



DES NOUVELLES DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 4C

- Janvier : La commune de Laparrouquial nous rejoint et notre communauté compte donc 19 Communes à ce jour (mais moins de 5 000 habitants).
 - Mars : ouverture d'une Mairie annexe à Cordes, en bas à la place de l'ancienne trésorerie, vous pouvez y effectuer vos démarches administratives telles que carte d'identité, passeport, macaron de parking...)
- Début des travaux pour la construction de garages et ateliers techniques de la 4C, aux Cabannes.
- Décision de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, foncières et CFE.
- Avril : Le tribunal administratif de Toulouse rejette la requête de la 4C tendant à annuler l'arrêté préfectoral du 8 Juillet 2016 portant sur la fusion entre la 3CS et la 4C. Le conseil Communautaire décide de faire appel devant la Cour d'appel de Bordeaux. Affaire à suivre...
- Tourisme : signature d'un nouveau contrat avec la région : « Grand Site Occitanie » Destination « Cordes sur ciel et les Cités médiévales » .voir l'article de Jean Paul Marion.
- Avril : Le SCOT, Bilan concertation et Projet arrêté le 17 Avril. La 4C invité à formuler son avis sur le projet décide de s'abstenir, le projet sera bientôt soumis à enquête publique.
 - La 4C et les projets d'étude d'énergies renouvelables sur le territoire : Deux études sont en cours: éolien à Milhars avec installation d'un mat de mesure qui aujourd'hui n'existe plus !!! et une centrale photovoltaïque au sol à St marcel de Campes (refusé par le conseil municipal de Campes).
- Mr Paul Quilès indique que l'étude de Milhars est actuellement en phase de faisabilité et que la consultation de la 4C ne devrait avoir lieu que dans un délai de 2 à 3 ans et seulement pour avis. Il rappelle que ce genre de dossier ne fait plus l'objet d'une demande de permis de construire et c'est donc le préfet qui diligente toute la procédure.

Les projets d'énergie renouvelable sont soumis à plusieurs étapes :

- Étude d'impact : paysagère, faune et flore, milieu physique et humain, cadre de vie.
- Étude technique : implantation, dimensionnement, technologie
- Concertation des services de l'état : DDTM, DREAL, SDIS, ADÈME, ABF
- Demande de permis de construire
- Instruction et enquête publique
- Décision du préfet

C'VITAL ET LES MAISONS DE VIE DE MILHARS ET PENNE

Notre maison de vie de Milhars a accueilli à ce jour 8 résidents et aujourd'hui elle affiche complet. Nous avons actuellement quatre résidents permanents, les quatre chambres sont donc occupées (Alain, Noel, Sergio et Elisabeth).

Madame Enfer vient souvent prendre ses repas de midi en semaine avec les résidents, cela fait donc cinq convives autour de la table. Cette possibilité vous reste ouverte, il suffit de prendre contact avec Thérèse Pohier, notre maitresse de maison pour en connaître les modalités 0630436133.

A leur demande, Christian Raygade a travaillé un carré de jardin devant la résidence côté Est et Sergio notre résident jardinier a déjà planté des tomates, des céleris, des plantes aromatiques pour la cuisine de Thérèse, semé des haricots...

La maison de Penne a ouvert le 16 avril 2018, elle accueille actuellement deux locataires, Jackie Damo a été recrutée comme maitresse de maison.

C'Vital est partenaire du Conseil Départemental et de la Communauté de commune 4C et bénéficie à ce titre d'un soutien financier.

C'est une association loi 1901. L'adhésion annuelle est de 10 euros. Cette adhésion est obligatoire pour bénéficier des services de Marie Lauque, Assistante Sociale de l'association (montage de dossiers retraite, demande d'AH, d'APA, amélioration de l'habitat, aide à la complémentaire....Marie Lauque co anime également des rencontres sur le territoire en lien avec la Maison de retraite de Cordes, les ADMR, le FAS (Foyer d'Activité Sociale du Ségala notamment l'atelier mémoire) et les maisons de Milhars et Penne.

Cette adhésion est également obligatoire pour participer aux animations organisées par Thérèse Pohier dans notre maison de vie à savoir repas à thème ou toutes autres démarches relatives à la maison de vie.



L'association C'Vital compte sur vous et votre soutien :
Cotisation : Particulier 5€ - association 10€ - Etablissement 20€
Le chèque libellé à l'ordre de l'association C'Vital est envoyé à :
C'VITAL maison communale Le bourg 81140 Penne

PROJET EOLIEN SUR LE GROUPEMENT FORESTIER

Le Groupement Forestier Intercommunal de Milhars Marnaves est un massif boisé à très faible potentiel ou les cailloux sont plus nombreux que les arbres, d'une superficie d'environ 100 ha situé sur les communes de Milhars et Marnaves. Il a été créé en 1978 et compte à ce jour 35 propriétaires détenteurs de parts. Sa gestion est assurée par 3 cogérants élus en assemblée générale.

Durant l'année 2017 nous avons été contactés par EDF Energies Nouvelles en vue de développer un projet éolien sur ce secteur.

Les propriétaires détenteurs de parts ont été informés de ce projet et aucune objection n'a été exprimée, il a été approuvé lors de la dernière assemblée générale. En accord avec la municipalité de Milhars nous avons autorisé EDF Energies Nouvelles à installer un mât de mesure de la vitesse du vent ; ce qui a été fait fin janvier 2018.

La condition essentielle à son aboutissement est liée à la vitesse du vent dans ce secteur.

Nous pouvons comprendre que ce projet ne fasse pas l'unanimité auprès des habitants de cette zone, chacun étant libre d'apprécier les arguments positifs et négatifs d'une telle installation.

Nous condamnons fermement l'agissement de certaines personnes qui, pour faire admettre leurs idéologies, n'ont pas hésité à s'introduire en toute illégalité sur notre propriété pour détruire le mât de mesure installé 2 mois au paravent.

Nous souhaitons que les passions qui animent l'esprit de certains de nos concitoyens soient un peu plus modérées.

L'agressivité et la violence ne sont jamais de bons conseillers.

Les cogérants

L'ÉGLISE

L'église de MILHARS fait partie du patrimoine communal et à ce titre la municipalité doit faire le nécessaire pour l'entretien de ce bâtiment. L'existence de cette église remonte au XIIIème siècle et a été reconfigurée au XVIIème siècle puis a subi de nombreuses évolutions au cours de l'histoire du village. Aujourd'hui des faiblesses dans le bâtiment ont été constatées notamment au niveau de la toiture, du clocher, du mur ouest. La municipalité va soumettre la rénovation de l'église à Monsieur le curé de la paroisse, à l'évêché, puis après accord, à la Fondation du Patrimoine pour permettre aux habitants de MILHARS qui sont attachés à ce bâtiment de financer les travaux. Ce financement devrait faire appel aux dons déductibles des impôts et totalement indépendant du deuxième projet financé par dons concernant le bâtiment multiservices et qui est en cours avec la Fondation du Patrimoine. Nous vous tiendrons informé de la suite donnée par cette Fondation pour la rénovation de l'église et de la procédure du financement des travaux dans un prochain bulletin.



DÉCHETS VERT

La commune a mis en place une mini déchetterie sous le contrôle et la responsabilité de Trifyl.

Un bon nombre de déchets et d'encombrants peuvent être déposés dans les bennes et celles-ci nous rendent bien service.

Pour les déchets verts, aucune benne n'est mise à disposition par Trifyl. Nous devrions normalement transporter nos déchets sur le site de recyclage de Les Cabannes. Pour éviter aux habitants de Milhars, des allées et venues entre les deux villages, une personne de notre commune, que nous remercions, nous autorise à les déposer sur son terrain en bordure de la D9, direction Vaour.

Pour des raisons de manutention et de temps passé à traiter ces déchets, tous les transports par camion, fourgon et remorque seront déposés directement sur le site (que des déchets verts). La clé du cadenas est à retirer puis à restituer auprès des agents municipaux après enregistrement du demandeur et pendant les heures d'ouverture de la déchetterie (lundi toute la journée et samedi matin). Un contrôle des déchets déposés sera fait par les agents municipaux.

Pour les petites quantités comme brouettes, sacs poubelles, vous pouvez vider vos déchets verts dans la remorque à végétaux sur la plateforme de tri, pendant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Merci de votre compréhension.

NOS AMIS LES BÊTES

Chiens errants

La municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chiens afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques seuls et sans maître ainsi que les bons gestes responsables du quotidien.

Un chien errant, c'est avant tout un danger pour lui-même mais aussi pour les usagers du domaine public (automobilistes, motards, cyclistes, randonneurs, enfants ...) et aussi pour les élevages et troupeaux.

Un chien qui n'est plus sous le contrôle de son maître, c'est le risque de multiplier les accidents, d'atteintes aux biens et à la tranquillité du public.

Sécurisons l'espace public et respectons les règles pour mieux le partager.

Faire stériliser son chat

Faire stériliser son chat !

Les amis des chats souhaite rappeler que la stérilisation des chats domestiques est un acte responsable qui permet d'éviter que grossissent dans nos villages les colonies de chats errants issues de portées de chatons non désirés. Statistiquement, seul 1 chaton sur 12 trouve un foyer...

Les préjugés concernant la stérilisation sont souvent bien ancrés et de nombreuses associations comme Les amis des chats souhaitent que les mentalités évoluent. Ainsi, il n'est pas nécessaire pour une chatte de faire une portée avant stérilisation ; un chat stérilisé ne cessera pas de chasser ou de jouer car un chat en bonne santé garde son Instinct de félin, stérilisation ou non.

La stérilisation permet d'éviter de nombreux problèmes de comportements : marquages, fugues ou bagarres. Les risques de santé sont ainsi mieux contrôlés (maladies sexuellement transmissibles, blessures, cancer, accidents de la route,...) et au final, la stérilisation malgré son coût est bénéfique aussi pour le porte-monnaie du propriétaire.



Dans votre village et des dizaines d'autres, l'association Les amis des chats a réalisé la stérilisation et l'identification de centaines de chats errants dans le département du 82, et communes limitrophes du 47 et 46 avec l'accord des mairies. Ces programmes « piéger-stériliser-relâcher » répondent aux dispositions du Code Rural et de la Pêche qui doivent être appliquées dans nos communes par les maires. Remettre un chat libre stérilisé sur son territoire permet de contrôler durablement les populations de chats en évitant de laisser la place libre à d'autres chats non stérilisés. Les chats ainsi relâchés sont moins malades que les chats sauvages et surtout ne se reproduisent plus.



Chat libre, stérilisé et identifié par Les amis des chats

Cependant, si les mairies et associations tentent de gérer au mieux ces populations, les habitants doivent aussi agir de façon citoyenne en ne laissant plus de chatons ou chats non stérilisés livrés à eux-mêmes. Pour le bien être des chats et pour l'harmonie dans nos communes, la stérilisation est indispensable.

Association Les amis des chats (82150 Roquecor) <http://www.les-amis-des-chats.com> . Association loi 1901 No : W821000447

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

*Juillet***Mardi 10 juillet**

Cinéma en plein air, « L'île aux chiens »

Samedi 14 juillet

Barbecue géant, Pétanque l'après-midi, repas vers 20h et bal en soirée (CAM)

Repas 10€ (5€ pour les enfants de 6 à 12 ans) -

Réservation : 06 12 12 09 01 OU 06 81 54 33 30

Dimanche 22 juillet

Repas de Bonnan (MIARS)

Repas 12€ adhérent - 14€ non adhérent

Réservation : 06 76 49 98 16 OU par SMS au 06 76 08 00 89

Samedi 28 juillet

Spectacle Théâtre et magie à 18h30 (les Funambules et l'Été de Vaour)

14 au 30 juillet

Exposition vente à Verfeil sur Seye (Les petites mains du mardi)

*Août***3-4-5-août**

Fête votive (Comité des fêtes)

Dimanche 12 août

Vide grenier (MIARS)

Dimanche 19 août

Cinéma en plein air, « Bécassine »



PAROLES D'ASSOS

*Les Deuchtronomes*

Une nouveauté à Milhars.

Les Deuchtronomes vous invitent à parcourir notre belle région à bord de la mythique décapotable 2 CV.

Renseignements et réservations :

Tél : 05.63.56.69.56

06.38.85.99.08

ETAT CIVIL

Naissances

13 juin 2017 : Ange ROBERT HENEAUX

Décès

- 11/12/2017 : MERCADIER Germaine
- 21/12/2017 : MAZAS Valérie veuve BOURDONCLE
- 01/02/2018 : BOSC Gérard
- 29/01/2018 : SALA Gisèle épouse RISY
- 23/03/2018 : NEULAT Marie-France épouse MECHAMBRE
- 08/05/2018 : HANTSCHERL Heinrich (accident d'avion)
- 08/05/2018 : MIESEN Emil (accident d'avion)

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. Fax : 05.63.56.33.08
mairiedemilhars@wanadoo.fr

Ouverture mairie : Lundi, Mardi et Vendredi : de 8h30 à 12h30

AUTRES SERVICES

La Poste – Office de Tourisme : Tél 05.63.56.36.90
Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 11h45

Boulangerie Bedel Ambulant : 05.63.65.46.33
Le Mardi, Jeudi et Dimanche à 10h15 place de mairie

Médiathèque de Vaour : Tél 05.63.45.01.84
Permanences au Bar Associatif La Croix d'Alric à Milhars

Transport à la demande :
Taxi Cordais Mr Anthony BELLENGER Tél : 06.22.42.72.11

Assistante sociale :
Les assistantes sociales sur le secteur de Cordes-Vaour effectuent leur permanence au Centre Social Cordes-Vaour le mercredi matin, sur RDV au 05.63.77.31.00

Centre Social Cordes-Vaour :
Maison de la communication – 33, promenade de l'Autan 81170 Les Cabannes
Tél : 05.63.56.11.98

Communauté des Communes du Cordais et du Causse 4C
Tél : 05.63.56.07.02

Gare Cordes-Vindrac :
Tél : 05.63.56.05.64

Retrouvez sur le site du Village de Milhars –Tarn, à l'adresse : www.milhars.com, de nombreuses informations sur les Activités, le Patrimoine, l'Histoire du village, des Biographies de personnes qui se rattachent au village et autres récits autour de Milhars.

Le bulletin municipal sera mis en ligne sur ce site et pourra être consulté par tous ceux qui n'auront pas reçu le bulletin municipal en version papier dans leur boîte aux lettres. Dites-le à vos proches, à vos amis qui sont intéressés par l'évolution de notre commune.

La commission Communication.